

OCCE de Saône-et-Loire
Pôle associatif Langevin
2 rue Alphonse Daudet
71100 Chalon-sur-Saône

Tel 03 85 93 39 07
Courriel contact@occe71.fr
occe.71@wanadoo.fr
Internet www.occe71.fr

SIRET 328 368 915 00059



Animation pédagogique
"Jeux coopératifs"



Théâtre - " La foule, elle rit "
Ecole de Mancey



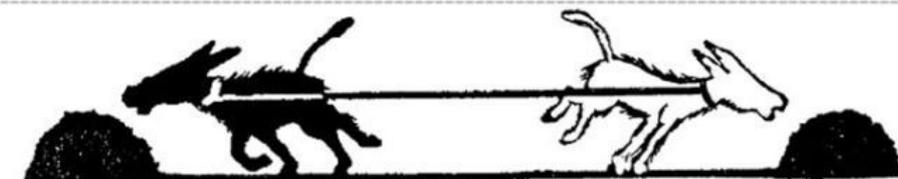
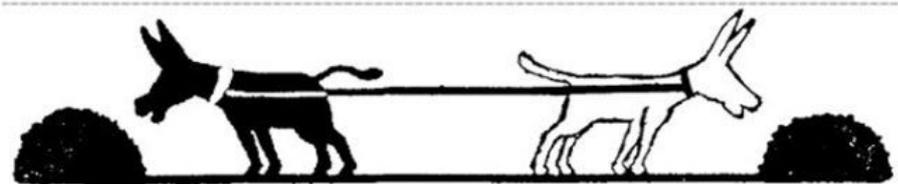
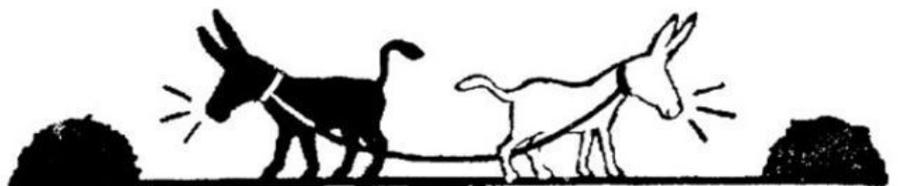
Sommaire

Adhérer à l'OCCE ?	2
Coopérative, adhésion & assurance	3
Gérer sa coopérative	4
Faire vivre sa coop	5
Le calendrier OCCE	6
Projets coopératifs 2014-2015	7
Projets départementaux	8
Convention Int. Droits de l'Enfant	9
Lutte contre le racisme	10
Règlement intérieur de la coop	11
Bulletin d'inscription	12
Bulletin d'affiliation	13

Conseil d'administration

Président	Michel SCHAEFFER
Vice-Présidente	Sophie LARTEAUD
Secrétaire Général	Thérèse KAIM
Secrétaire Ajointe	Sylvie DESCOMBES
Trésorière	Nadine GUYOT
Trésorière Adjointe	Dominique RENAUDIE

Membres du Conseil d'Administration :
Martine DELOGE, Marianne GILLER, Aline JANET, Catherine MIDY, Céline RACINE, Damien DELOGE, Christian DUPARAY, Grégory LEPOUTRE



Adhérer à l'OCCE ?

Parce qu'il est obligatoire de faire partie d'une structure associative pour avoir le droit de gérer de l'argent au sein de l'école. En effet, la loi française n'autorise pas l'école à gérer des fonds. La loi de 1901 définit les règles de fonctionnement des associations.

Parce que l'OCCE a été créée en 1928 pour aider les écoles à construire des projets et à les financer grâce à des actions solidaires au profit de tous les élèves de l'école.

Lecture d'images

Théâtre

Environnement



Parce que l'OCCE vous propose des dispositifs pédagogiques pour votre classe et vos élèves, avec toute les garanties et l'expérience qu'apporte une association reconnue d'utilité publique.

Parce que vous adhérez à des valeurs de solidarité et à une pédagogie éprouvée de longue date sur les projets avec vos élèves.

Citoyenneté

Droits de l'enfant

Littérature

Parce que lorsque vous adhérez à l'OCCE, vous êtes dispensé des obligations statutaires liées aux lois sur les associations (conseils d'administrations, AG, mise à jour des statuts, déclarations à la préfecture ...). L'OCCE se charge à votre place de toutes ces démarches.

Droit à une identité

Parce que lorsque vous adhérez à l'OCCE, toutes les activités de la coopérative scolaire sont couvertes par une assurance souscrite conjointement auprès de la MAIF et de la MAE pour tous les élèves de l'école et pour un prix modique (0,25 € par assuré).

Coopérative, adhésion et assurance

L'adhésion à l'OCCE apporte à la coopérative scolaire et au foyer coopératif une existence légale et juridique.
Devenue section locale de l'OCCE, la coopérative fonctionne comme une association régie par la loi de 1901.
Cette adhésion permet à la coopérative :

- * d'acquérir du matériel
- * de gérer légalement des fonds
- * d'ouvrir un compte financier
- * de bénéficier des services de l'OCCE et en particulier de l'association départementale.

Assurance

La loi fait obligation aux associations de garantir leurs activités et leurs adhérents. La souscription d'une assurance s'impose aux coopératives scolaires du fait qu'elles sont organisatrices d'activités facultatives.



Il est donc obligatoire que votre coopérative et tous ses coopérateurs soient assurés. Il appartient au président de l'OCCE de Saône et Loire de garantir les risques de l'association et de s'assurer que chaque coopérative est couverte.

Depuis l'année scolaire 2010/2011, vous bénéficiez du nouveau contrat d'assurance départemental coassuré par la MAIF et la MAE, souscrit par votre association départementale OCCE, pour l'année scolaire. À la demande de la fédération nationale OCCE, la MAIF et la MAE, assureurs référents des écoles et coopératives scolaires, ont en effet conçu un contrat commun qui améliore encore votre protection pour un tarif plus avantageux (0.25 € par coopérateur avec assurance des biens de la coop s'ils sont inférieurs à 2000.00 €)

Il est donc indispensable de renvoyer, dès la rentrée, votre fiche d'affiliation et de vous acquitter en même temps de l'assurance.

Pour plus de renseignements : Foire aux questions du bulletin de juin
Téléphonez-nous au 03 85 93 39 07

Adhésion

Remplissez soigneusement le **bordereau** prévu à cet effet, vous l'enverrez directement à l'association avec le règlement par chèque.

- **UNE COOPERATIVE = UNE FICHE A REMPLIR**
- **UN COOPERATEUR (adulte ou élève) = UNE COTISATION**

COTISATIONS ANNUELLES pour 2014/2015

Forfait de 18,00 € par coopérative scolaire
1,50 € par adulte coopérateur
1,50 € par élève coopérateur

La hausse de 0,10 € de cotisation votée en Assemblée Générale correspond à la hausse de cotisation au niveau national (sur les 1,50 €, 1,03 € sont reversés au national)

Sur le même chèque, vous prendrez soin de verser le montant de l'assurance (0,25 € par coopérateurs et assurances des biens de la coopérative si ceux-ci sont supérieurs à 2000,00 €). Vous recevrez une attestation d'affiliation qui prouve l'appartenance de votre coopérative à l'OCCE et des cartes de membres actifs pour vos coopérateurs adultes et élèves si vous en faites la demande.

Gérer sa coopérative scolaire

Avis aux mandataires !

Le mandataire, c'est l'adulte responsable de la coopérative scolaire ou du foyer sur les plans juridiques et comptables. Il bénéficie pour cela d'une délégation de pouvoir accordé par le président de l'association départementale.

La délégation de pouvoir lui permet d'établir des chèques au nom de la coopérative ou du foyer. En acceptant cette fonction, il s'engage à tenir à jour la comptabilité de la coopérative ou du foyer, à garantir le contrôle par une commission de contrôle, et à établir un compte-rendu d'activités et financier destiné à l'association départementale.

Outils comptables OCCE :

Cahier de comptabilité 3,50€ (+ 2.45€ de port)
Tableur de comptabilité (gratuit)

Aides et formations comptables

Pour vous aider à tenir la comptabilité de votre coopérative scolaire, nous vous proposerons des temps de formation sur « le travail du nouveau mandataire, la tenue du cahier de comptabilité et l'utilisation d'un logiciel »

Elles se dérouleront prochainement.

Les dates et les lieux seront annoncés dans la lettre informatique de l'OCCE 71.

Rappel



Ce que la coop peut faire

- Tous produits et charges courantes
- Tous produits et charges des activités éducatives
- Subventions pour projets éducatifs ou pédagogiques
- Les dons

Ce que la coop ne peut pas faire

- Subventions versées par la mairie pour le fonctionnement de l'école, les fournitures, les transports réguliers, le téléphone
- Achat à crédit de gros matériel
- Gestion de cantine
- Placement direct en SICAV ou livret épargne



Fiche d'affiliation

Elle doit être renvoyée dès la rentrée afin de vous permettre d'assurer les élèves. Nous vous retournerons alors un reçu pour votre comptabilité.

Si vous le désirez, nous vous enverrons également le nombre de cartes correspondant au nombre de coopérateurs. Cet envoi revient assez cher en frais postaux et ne prend son sens que si les cartes sont véritablement redistribuées aux élèves. Cette distribution doit être un moment de discussion et d'échanges avec les enfants afin de leur permettre de mieux comprendre l'intérêt et le fonctionnement d'une coop.

N'oubliez pas de répondre aux questions concernant la lettre informatique et à la demande de cartes d'adhérents. Pour d'autres questions, consultez la "foire aux questions" du bulletin de juin.

CRA-CRF

Ils doivent être renvoyés au siège avant le 30 septembre.

Pour être validés, ils doivent obligatoirement être accompagnés d'un **relevé de compte**; la somme que le relevé indique doit correspondre à celle qui apparaît dans l'actif du bilan simplifié. Si elles ne correspondent pas (il s'agit souvent de dépenses ou de recettes comptabilisées dans le cahier mais pas encore enregistrées par la banque - ou l'inverse), vous devez utiliser le tableau de rapprochement bancaire (tableau en bas à gauche de la feuille 3) pour expliquer l'écart entre votre comptabilité et le relevé bancaire que vous nous fournissez.

Vous devez joindre également à votre CRA CRF les **justificatifs des subventions publiques** (état, collectivités locales ou territoriales) : extraits de compte bancaire ou notifications d'attribution.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous joindre; nous sommes disponibles pour vous aider.

Faire vivre sa coopérative scolaire

Pourquoi adhérer ?

L'affiliation à l'OCCE, c'est la garantie du suivi juridique et comptable de votre coopérative :

- un statut légal, sans les contraintes liées à la création et au fonctionnement d'une association autonome,
- une responsabilité partagée,
- un conseil juridique permanent.

Votre affiliation vous permet de participer aux projets proposés par l'OCCE, de bénéficier de ses services.

Adhérents, vous êtes invités à prendre part à la vie statutaire de l'association départementale lors de son Assemblée Générale.

Administrateurs, vous pouvez participer aux formations fédérales et aux orientations de l'OCCE dans la Saône et Loire

A quoi sert la cotisation ?

Une partie de la cotisation de votre coop est destinée à l'association départementale (fonctionnement, achats de matériel, mise en place des animations); une autre partie est destinée aux actions fédérales (formations, outils pédagogiques, revues nationales, projets nationaux).

Comment renouveler son adhésion ?

Remplir le formulaire d'adhésion et nous le retourner avec un chèque.

La cotisation est basée sur l'effectif d'élèves et d'adultes de la classe ou de l'école.

Attention !

Ne pas confondre « cotisation de la coopérative » et « participation des familles »; La première est obligatoire pour être affilié; la seconde est facultative.

D'autres ressources peuvent être privilégiées pour faire vivre la coop (vente de calendriers, actions éducatives avec implication des élèves...)

De la coopérative scolaire à la classe coopérative

Au BO du 31 juillet 2008, figure la circulaire qui fait le point sur le rôle des coopératives scolaires « dans la perspective d'une éducation des élèves à la citoyenneté »

La circulaire n° 2008-095 précise le cadre juridique et les principes qui doivent régir le fonctionnement des coopératives scolaires.

« La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. »

« Dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité »

Elle ne doit en aucun cas se substituer aux obligations des communes dans le cadre de dépenses liées au fonctionnement.

Enfin, la circulaire précise qu'il est souhaitable que les parents d'élèves soient associés à la vie de la coop scolaire.

Informers les familles

Il est important d'expliquer aux parents d'élèves le rôle de la coopérative scolaire dans l'école, son fonctionnement et la place qui peut être la leur.

Impliquer les parents ne se résume pas à leur réclamer une cotisation et les charger d'organiser la fête de fin d'année. C'est leur proposer de participer aux propositions, aux décisions, tout au long de l'année, dans un souci de transparence et la volonté de développer un vrai partenariat co-éducatif au service des élèves.

Un conseil de coopérative, pourquoi pas ?

A réception des cartes de membres*, lancer la discussion sur le sens de la coopérative scolaire dans l'école : activités, projets, finances...

Selon l'âge des enfants et le fonctionnement de l'école, il est possible d'associer les élèves aux démarches de gestion et d'animation de la coopérative scolaire.

Si vous êtes intéressés, nous pouvons vous prêter de la documentation

*: Pour recevoir vos cartes de membres, il suffit de cocher la case prévue sur la demande d'adhésion.



Financer vos projets : le calendrier OCCE



Paysages... thème du calendrier OCCE 2015.

Un moyen assez simple d'apporter un peu de financement pour les projets de la coopérative scolaire !

Un budget et des ventes qui peuvent être entièrement gérés par les élèves.

Son prix:

- 2.00 € si vous les prenez au siège départemental

- 2.00 € + frais de port, si vous demandez qu'ils vous soient expédiés.

Coopérative scolaire

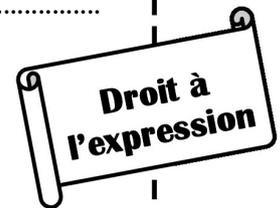
Adresse

Code Postal..... Ville..... Téléphone.....

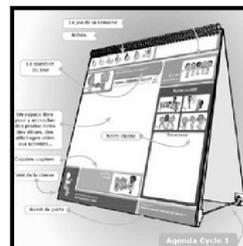
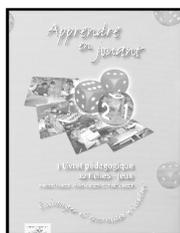
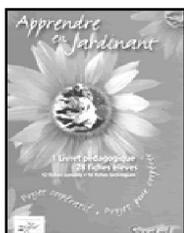
- commande :CALENDRIERS OCCE

- * à expédier à l'adresse ci-dessus
- * à prendre au siège départemental

Date : _____ Signature : _____



Boutique OCCE...



Fichiers :

- « Apprendre en jardinant » Jardinage scolaire, pistes de travail et fiches pratiques (16 €)
- « Apprendre en jouant » Découvrir, inventer et fabriquer des jeux coopératifs (16 €)
- « La journée de Léa » Kit pédagogique sur les droits de l'enfant (16 €)

Agenda coopératif C 1 :
Outil collectif à 70,00 €
Accompagné du livre du maître,
d'un CD-Rom et de fiches

Agendas coopératifs C 2 et 3:
2,50 € l'unité
6 € le livre du maître

Les projets coopératifs 2014-2015

Jouez avec les images... avant qu'elles ne se jouent de vous

Susciter la production, la diffusion et la critique d'images fixes ou animées en milieu scolaire, éduquer activement au langage audiovisuel.

2 catégories : auteurs ou spectateurs

2 types de réalisations : la vidéo ou le diaporama sonorisé.



**Droit
aux loisirs**



Invitez le théâtre dans vos classes coopératives.

Favoriser la rencontre entre les écritures théâtrales d'auteurs contemporains et les jeunes, lire, voir, mettre en voix, mettre en jeu...

Découvrir les univers littéraires de Dominique Paquet et de Sylvain Levey

Travailler en réseau pour les classes inscrites

Une semaine pour développer l'apprentissage de la coopération à l'école du 16 au 21 mars 2015

Apprendre et vivre ensemble en coopération, c'est apprendre et vivre avec les autres, par les autres, pour les autres et non contre les autres.



Droits de l'enfant

Faire entrer les droits de l'enfant à l'école, c'est s'ouvrir à l'estime de soi et des autres, à la citoyenneté, à la solidarité en actes.

« Exprime toi, tu as des droits ! »

Cette année, la parole est donnée par l'OCCE aux élèves des classes participantes pour s'exprimer sur le droit à l'expression. Ils sont invités à réaliser des boîtes contenant soit une mise en scène en volume, soit des messages sur le thème de l'expression.



Etamine, vivre l'aventure de l'écriture et de la lecture coopératives...

Mettre en valeur la création, la réalisation et l'échange de livres produits.

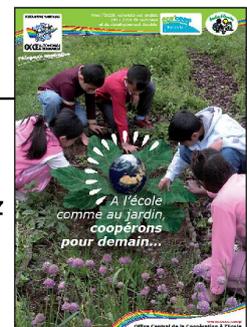
L'appréciation coopérative des productions par des jurys d'enfants développe l'esprit critique et le respect de l'autre.



A l'école comme au jardin, coopérons pour demain...

Agir et améliorer son cadre de vie, respecter le travail de chacun au travers d'un projet éducatif commun, observer grandeur nature les saisons et la végétation, menez un projet « apprendre en jardinant »

Vous menez un projet d'Education au Développement Durable, vous avez envie de travailler dans ce domaine à travers une des thématiques suivantes : eau, déchets, énergie, biodiversité, alimentation... Rejoignez-nous dans « Eco-coop »!



Et pour la Saône-et-Loire...

Poursuite de « **Le lundi, c'est galerie** » en partenariat avec la Galerie Européenne de la Forêt et du Bois de Dompierre les Ormes.

Premières journées à l'occasion de la semaine de la Science en octobre



Droit au repos



Les saisons dans l'assiette

Une journée de sensibilisation aux légumes qu'on ne connaît plus. Apprendre à les découvrir, à les déguster ... Préparation du déjeuner, travail sur les 5 sens, jeux coopératifs...



VILLAGE des DROITS de L'ENFANT

Un lieu entièrement dédié aux élèves pour découvrir, de façon ludique et active, les droits de l'enfant.

Le village sera organisé en octobre en partenariat avec la commune de Saint Vallier. Informations dans la lettre électronique de l'OCCE



En lien avec le projet national sur le Droit au respect, 2 expositions sur les droits de l'enfant et la lutte contre le racisme réalisées par les Editions Rue du Monde accompagnée de fiches de découverte pour les cycles 1, 2 ou 3 et des valises de lecture pour les 3 cycles (voir pages suivantes).



Etamine régional

Ecriture collective sur une semaine avec 7 autres

classes de Bourgogne. Un livre est réalisé en fin de semaine.

Retrouvez les différentes informations de l'OCCE 71 dans la lettre informatique de l'OCCE.

Droit au logement



Le panier de saison

Découverte, lors d'une animation ponctuelle, des fruits et légumes de saison. Elaboration d'une recette et dégustation

Label « Ecole en poésie »

L'OCCE et le Printemps des Poètes travaillent ensemble pour valoriser une approche sensible de la poésie dans les établissements scolaires et accompagner des projets autour de la poésie.



Jeux coopératifs

Interventions ponctuelles dans les classes pour découvrir avec les élèves des jeux coopératifs physiques ou sur plateaux



Convention Internationale des Droits de l'Enfant

*Exposition « Tous mes droits d'enfants »
réalisée par les éditions Rue du Monde*



14 panneaux hauts en couleur avec 20 dessins de Pef, 30 photos, des textes très brefs, des informations significatives, des paroles d'enfants et des questions pour amener le visiteur, quel que soit son âge, à s'interroger sur les Droits de l'Enfant partout dans le monde.

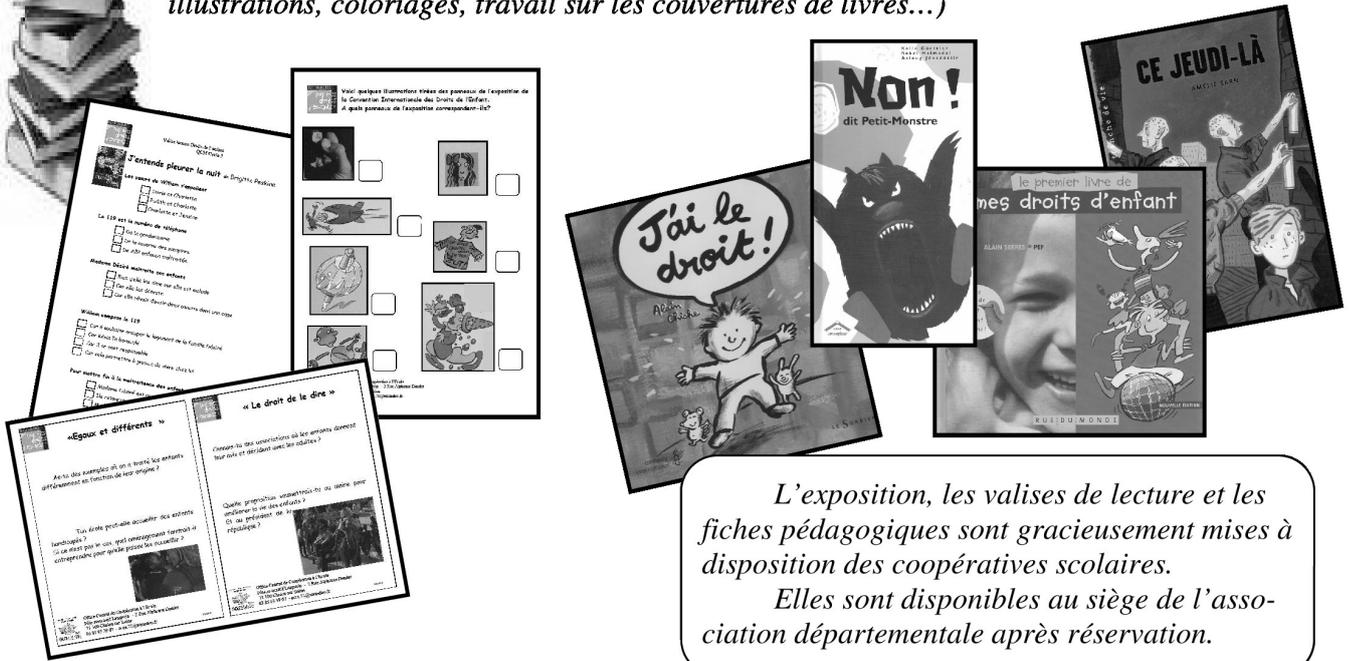
L'OCCE de Saône et Loire a préparé des fiches de découverte de l'exposition pour les classes de Cycles 1, 2 ou 3.

Valises de lecture



Pour compléter l'exposition 'Tous mes droits d'enfants', l'OCCE de Saône et Loire a préparé une valise lecture pour chaque cycle (possibilité de consulter la liste des livres sur le site de l'OCCE 71).

Chaque valise est accompagnée d'un ensemble de fiches de découverte des livres (QCM, illustrations, coloriages, travail sur les couvertures de livres...)



L'exposition, les valises de lecture et les fiches pédagogiques sont gracieusement mises à disposition des coopératives scolaires. Elles sont disponibles au siège de l'association départementale après réservation.

Lutte contre le racisme

"Tous différents sur la même planète"

*Exposition « La terre est ma couleur »
réalisée par les éditions Rue du Monde*



Les 14 affiches de l'exposition invitent les enfants de 6 à 12 ans à aller vers les autres, quelles que soient leurs différences, dans le respect de leurs droits.

Chaque affiche présente des documents et des photographies et pose des questions qui interpellent les enfants et les encouragent à exprimer leurs sentiments, leurs opinions...

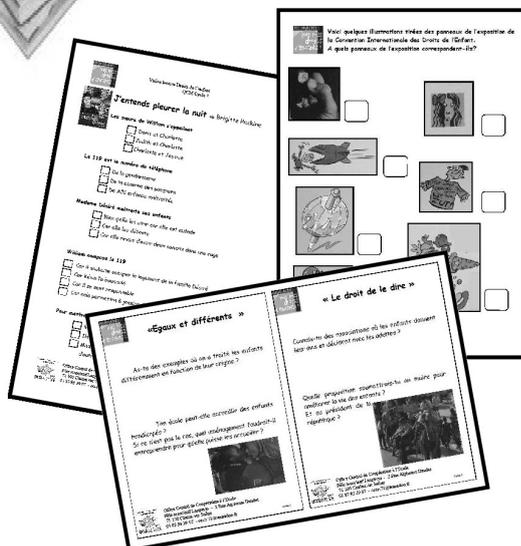
L'OCCE de Saône et Loire a préparé des fiches de découverte de l'exposition pour les classes de Cycles 2 ou 3.

Valises de lecture



Et pour accompagner l'exposition ...
Des valises de lecture qui abordent le respect, le vivre ensemble, le racisme, l'apartheid, le droit à la différence adaptées aux différents cycles.

Pour accompagner ces valises, pour permettre aux enfants de plonger dans l'ensemble des livres, des fiches QCM, des fiches de recherche sur les couvertures, sur les auteurs, sur les illustrations, des puzzles, des coloriages, des jeux ...



L'exposition, les valises de lecture et les fiches pédagogiques sont gracieusement mises à disposition des coopératives scolaires.

Elles sont disponibles au siège de l'association départementale après réservation.

REGLEMENT INTERIEUR DES COOPERATIVES SCOLAIRES OCCE

1 Définition

La coopérative scolaire OCCE est une section locale de l'association départementale OCCE créée conformément à la circulaire 2008-095 du 23 juillet 2008. Cette section n'a pas d'autonomie juridique.

2 But

La coopérative scolaire, support d'un projet éducatif, a pour but :

- de créer et de développer, parmi ses membres, l'esprit de compréhension mutuelle, d'initiative, d'entraide et de solidarité,
- de favoriser l'organisation de projets coopératifs s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative,
- de resserrer les liens entre l'École, les parents d'élèves et les partenaires.

3 Composition

Sont membres de la coopérative scolaire OCCE (coopérateurs) tous les élèves ou étudiants et personnels éducatifs de la classe, de l'école, de l'établissement qui s'engagent dans ce projet coopératif.

4 Affiliation

La coopérative scolaire s'affilie pour l'année scolaire en contribuant au fonctionnement de l'Association départementale OCCE, conformément aux décisions prises par l'assemblée générale départementale.

Les membres de la coopérative scolaire OCCE sont membres de l'association départementale.

La coopérative scolaire bénéficie du soutien de l'OCCE en matière éducative, pédagogique, juridique et comptable.

5 Fonctionnement - Conseil de coopérative

La participation aux activités est ouverte à tous les coopérateurs.

La mission pédagogique de la coopérative scolaire est de développer la participation réelle des élèves, en fonction de leur niveau de maturité, à toutes les instances de gestion et de concertation.

Le conseil de coopérative est constitué de l'ensemble des coopérateurs ou de leurs délégués. Il peut élire, pour un an ou moins, un bureau parmi ses membres. Ce bureau (président, secrétaire, trésorier) n'a pas de responsabilité juridique, sa constitution et son fonctionnement sont liés à l'apprentissage de la vie associative démocratique.

Le conseil de coopérative désigne chaque année un ou plusieurs délégués qui le représenteront et participeront aux travaux de l'assemblée générale départementale OCCE conformément aux statuts de celle-ci.

6 Projet coopératif

Le conseil de coopérative se réunit (ou réunit les délégués) pour la mise en œuvre et la gestion des projets coopératifs.

Les projets coopératifs s'inscrivent en cohérence avec le projet d'école ou d'établissement. Ils doivent permettre la participation effective de tous les élèves à chaque étape de leur réalisation.

La gestion financière n'est qu'un élément du projet coopératif. Elle fait partie de l'apprentissage de la vie associative et économique et de la formation de citoyens responsables.

7 Mandataire

La coopérative est représentée par une personne dénommée "le mandataire", membre de l'équipe enseignante.

Le mandataire est désigné par le conseil d'administration départemental sur proposition du conseil de coopérative pour exécuter un certain nombre d'actes officiels. Le mandataire n'est pas nécessairement le directeur ou la directrice de l'école.

Il s'engage à :

- veiller au respect des statuts, du règlement intérieur,
- veiller à l'exécution des délibérations de l'assemblée générale départementale et de son conseil d'administration,
- représenter localement le conseil d'administration départemental,
- rendre compte de son mandat à l'association départementale.

Il est le garant d'une démarche coopérative.

Il informe les coopérateurs des activités organisées par les instances de l'OCCE. Il favorise la participation de tous à ces activités.

Il reçoit pouvoir de l'association départementale OCCE sur le compte bancaire ouvert par celle-ci au nom de la coopérative scolaire.

Il est responsable de la bonne gestion de la coopérative scolaire.

Il accompagne la mise en œuvre des décisions prises au sein du conseil de coopérative.

8 Documents obligatoires

Ce sont :

- un registre des délibérations du conseil de coopérative qui facilite l'établissement du compte rendu d'activités annuel,
- une comptabilité qui permet de renseigner le compte rendu financier annuel de la coopérative scolaire. Les supports comptables fournis par l'OCCE seront privilégiés,
- un registre d'inventaire des biens de la coopérative.

En fin d'exercice, les comptes rendus financier et d'activités statutaires sont établis, signés par le mandataire et les membres de la commission de contrôle.

Ils sont obligatoirement transmis à l'association départementale OCCE dans les délais impartis.

Le conseil d'école ou d'établissement est informé du fonctionnement de la coopérative scolaire, de ses activités, de ses projets et de leurs financements.

Les documents obligatoires doivent être archivés pendant dix ans dans les locaux scolaires. Ils doivent pouvoir être consultés par les représentants de l'OCCE et de l'Éducation nationale.

9 Ressources et dépenses

Seules sont autorisées les ressources et dépenses nécessaires pour la mise en œuvre des projets coopératifs.

Les ressources de la coopérative peuvent provenir :

- des produits de ses activités,
- des subventions, des dons,
- de la participation volontaire des familles.

Les dépenses de la coopérative comprennent :

- les charges liées à la réalisation des projets coopératifs,
- la participation volontaire aux œuvres d'entraide et de solidarité,
- la cotisation statutaire adoptée à l'assemblée générale départementale OCCE,
- pour le premier degré, la contribution aux frais du contrat d'assurance souscrit par l'Association Départementale couvrant la coopérative, ses membres, ses activités et ses biens.

10 Contrôle des comptes – Commission de contrôle

Les comptes sont obligatoirement examinés en fin d'exercice par une commission de contrôle.

Cette commission est composée de deux à quatre adultes non mandataires, dont au moins un parent d'élève.

Son fonctionnement est indiqué sur le document de la fédération OCCE « COMPTE RENDU D'ACTIVITES ET COMPTE RENDU FINANCIER STATUTAIRES »

11 Dissolution

La coopérative scolaire OCCE peut être dissoute :

- par la volonté de ses membres de ne pas renouveler leur affiliation à l'OCCE,
- par le retrait de l'agrément du conseil d'administration départemental.

Dans les deux cas :

- la coopérative scolaire restitue l'ensemble des documents obligatoires, les fonds et les biens acquis, lesquels seront cédés ou réaffectés, selon la décision prise par le conseil d'administration de l'association départementale.
- l'association départementale OCCE clôture le compte bancaire qu'elle a mis à disposition de la coopérative scolaire.

12 Modification du règlement

Seule l'assemblée générale de la fédération nationale peut modifier ce règlement.

Bulletin d'inscription

Nom et prénom :

Tél.:

Email:

Ecole:

Classe:

Effectif :

	Oui	Non
Est intéressé(e) par le projet « Les saisons dans l'assiette »		
Est intéressé(e) par le projet « le lundi c'est galerie »		
Inscrit sa classe pour le projet Les loisirs, quel plaisir... tous les enfants y ont droit »		
Souhaite réserver l'exposition « Tous mes droits d'enfant » et/ou les malles de lecture Droits de l'Enfant		
Souhaite réserver l'exposition « La terre est ma couleur » et/ou les malles de lecture Tous différents mais sur la même planète		
Inscrit sa classe pour le projet « Etamine - Auteur »		
Inscrit sa classe pour le projet « Etamine - Comité de lecture »		
Inscrit sa classe pour le projet « Etamine régional »		
Inscrit sa classe pour le projet « Apprendre en jardinant »		
Inscrit sa classe pour le projet « Lire et écrire des images - Auteurs »		
Inscrit sa classe pour le projet « Lire et écrire des images - Spectateurs »		
Inscrit sa classe pour le projet « Théa »		
Est intéressé(e) par des interventions ponctuelles sur les jeux coopératifs		
Est intéressé(e) par des interventions ponctuelles sur les fruits et légumes de saison		
Est intéressé(e) par le label « Ecole en poésie »		
Commande des calendriers		
Souhaite avoir plus de renseignements sur :		

AFFILIATIONS 2014 2015

OCCE de Saône et Loire

Pôle Associatif Langevin 2 Rue Alphonse Daudet 71 100 Chalon sur Saône

03 85 93 39 07

occe.71@wanadoo.fr

FEDERATION NATIONALE



Maternelle Elémentaire Primaire Collège Lycée Enseignement spécialisé
 Coop. d'établissement (nb de classes:) Coop de classe (niveau:) FSE Coop Foyer

Nom de l'établissement :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : E-mail : Circonscription :
 Mandataire : Nom, Prénom, Fonction :

**A
RETOURNER
AVANT LE
30 SEPT.**

Classe	Niveau	Nbre d'élèves	Nom de l'enseignant	Classe	Niveau	Nbre d'élèves	Nom de l'enseignant
1				6			
2				7			
3				8			
4				9			
5				10			

ASSURANCES : Les responsabilités civile et pénale de l'AD OCCE et de son Président sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyage, séjour, fêtes, activités sportives...) rendent obligatoire la souscription d'un contrat par l'AD OCCE pour la totalité de ses adhérents.

Attention, le nombre d'élèves déclaré doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans la classe car tous sont concernés par les activités et l'assurance de la coopérative.

		Qté	Tarif	Montant
OCCE Cotisations (obligatoire)				
A	Forfait d'affiliation	1	x 18,00	18.00
B*	Cotisations (enfants et adultes)	x 1.50	
ANIMATION & EDUCATION (facultatif)				
C1	Accès au site Animation et Education	x 5,50	
C2	Accès au site et envoi d'un journal papier 44 pages (5 numéros + 1 double)	x 9,00	
ASSURANCES (obligatoire)				
D*	Personnes (enfants et adultes)	x 0.25	
E	Biens de la coopérative (si supérieurs à 2000 €) (..... - 2000,00) x 0.00688			
Montant total à régler (A + B + C1 ou C2 + D + E) Le montant de votre chèque doit être égal à cette somme				
un certificat d'adhésion et d'assurance vous sera retourné .				

Je déclare avoir pris connaissance des engagements du mandataire, du règlement intérieur et des recommandations joints en annexe.
 Je déclare sur l'honneur que la totalité des effectifs de l'école ont été déclarés ci-dessus.

Date :

Signature du mandataire

La Coopérative reçoit La Lettre Informatique OCCE :

OUI

NON

(*)  Le nombre de cotisations doit être identique au nombre de personnes assurées

La Coopérative souhaite recevoir les cartes d'adhérents : OUI NON